



Déclaration du SNUipp-FSU 95 à la CAPD du 1^{er} juillet 2019

Monsieur l'Inspecteur d'académie, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Entre la circulaire de rentrée et la mise en œuvre à marche forcée du mouvement intra départemental, les enseignant-es du premier degré ainsi que leurs élèves paient cher la principale priorité du Gouvernement en matière de politique éducative.

Si l'engagement professionnel des enseignant-es reste définitivement au service de l'école publique, force est de constater que notre administration, elle, a perdu le sens de sa mission. Contraint par des œillères budgétaires décidées par le gouvernement, nous assistons à une véritable dérive des cadres de notre ministère. Celui-ci s'est engagé avec J M Blanquer dans une voie autoritaire.

L'organisation du mouvement intra-départemental en est le révélateur que nous prenons de plein fouet en cette fin d'année scolaire.

Comme nous l'avons indiqué dès le début, la mainmise du ministère sur le mouvement départemental, sans s'appuyer sur nos expertises respectueuses à la fois en termes géographiques et en termes de mémoire des années précédentes... ne règle en rien les difficultés d'affectations dans le département.

765 collègues restent toujours sans poste à l'issue du mouvement à titre définitif !

Le ministère compte-t-il faire un bilan avec les enseignant.es et les délégué.es du personnel, et avec les services ?

Le SNUipp-FSU a été mobilisé à tous les niveaux pour que les mutations se fassent dans la transparence, l'équité de traitement et pour défendre au mieux les droits des personnels, notamment dans le cadre des instances paritaires.

Aujourd'hui, et pour donner à voir au ministère les conséquences concrètes des modifications des procédures du mouvement qui méconnaissent totalement les réalités locales et empêcher que cette pagaille se reproduise l'an prochain, le SNUipp-FSU recueille l'avis des personnels. Un avis qu'il portera auprès du ministère pour revendiquer une remise à plat des procédures.

Nous voulons également aborder de nouveau la question des demandes d'EXEAT. Nous n'avons de cesse de le dire, la situation est intenable pour nos collègues du

département ! La démission pour passer le concours dans une autre académie n'est plus rare. Comment peut-on continuer de laisser des collègues dans des situations professionnelles et personnelles dramatiques. Des collègues sont maintenant séparé.es depuis plus de 4 ans avec des enfants. La gestion de la misère vous conduit à graduer les avis médicaux et/ou sociaux ! C'est un très mauvais signe envoyé à la profession d'autant que pour la plupart elles/ils se voient contraints de demander une disponibilité et donc de fait de n'enseigner ni dans le Val d'Oise, ni dans le département demandé.

Nous l'avons déjà dit également, ce mauvais signe envoyé n'est pas pour rendre notre académie attractive. Les résultats au concours externe le montre encore, ce sont 343 postes perdus au concours pour l'académie de Versailles. Bien entendu, ce n'est pas la seule raison de la non attractivité du métier... Salaires, conditions de travail, hiérarchie sont autant d'éléments qui n'incitent pas les collègues à devenir professeur des écoles, et surtout dans nos académies de Créteil et Versailles. Nous savons tous que le second concours ne sera pas suffisant pour abonder les postes.

Enfin, concernant le report de la CAPD classe exceptionnelle au 29 août, nous sollicitons une date qui permette aux collègues ayant déposé leur demande de mise à la retraite et qui pourraient être promu.es au 1er septembre 2019 d'avoir le temps de se retourner. Si la CAPD est maintenue au 29 août, ils n'auraient que 2 jours pour revenir sur leur décision et ainsi bénéficier de cette promotion.

Je vous remercie